



ESTIMATION

N° D202507-336

En date du 22/07/2025

Rapido'Devis

RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael
29470 Plougastel Daoulas

DOMAINE

M. Erwan Piolot

8 Avenue du Général de Gaulle
74200 Thonon-les-Bains

SIRET : 920956216

Adresse du chantier
60 Avenue du Bois d'Isis
29100 Douarnenez

Chauffage / Climatisation / Ventilation - G01

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1 ÉTUDE ET PRÉPARATION					
1.1	Étude thermique Étude thermique simplifiée du logement	1 U	250,00 €	10.0 %	250,00 €
1.2	Visite technique préalable Diagnostic de l'installation existante et relevés techniques	1 H	85,00 €	10.0 %	85,00 €
2 ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL					
2.1	Pompe à chaleur air/air PAC réversible mono-split 2,5kW - Premier prix - Classe énergétique A+	1 U	1 800,00 €	10.0 %	1 800,00 €
2.2	Ballon thermodynamique Chauffe-eau thermodynamique 65L standard - Classe énergétique A	1 U	980,00 €	10.0 %	980,00 €
2.3	VMC hydroréglable type A Groupe VMC hydroréglable A simple flux	1 U	180,00 €	10.0 %	180,00 €
2.4	Kit accessoires installation Supports, liaisons frigorifiques, évacuation condensats	1 U	350,00 €	10.0 %	350,00 €
3 INSTALLATION ET MISE EN SERVICE					
3.1	Installation complète Dépose ancien matériel, pose PAC, ballon et VMC, connexions	16 H	65,00 €	10.0 %	1 040,00 €
3.2	Mise en service et tests Mise en service, réglages et tests de fonctionnement	2 H	85,00 €	10.0 %	170,00 €
4 FINITIONS ET SERVICES					
4.1	Nettoyage et formation Nettoyage, formation utilisateur et remise des documents	2 H	65,00 €	10.0 %	130,00 €

Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.

Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.

Total net HT	4 985,00 €
TVA (10.0%)	498,50 €
Total TTC	5 483,50 €
Net à payer	5 483,50 €

Offre valable jusqu'au **21/08/2025**

Bon pour accord et signature